

Préfecture des Alpes-Maritimes

Demande d'autorisation de feu de cuisson en forêt ou à moins de 200 mètres
(il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit)

Je soussigné(e) : _____

Demeurant à : _____

Déclare faire un feu destiné à la cuisson

Date : (10 jours maximum)

commune :

Lieu-dit :

Je m'engage à (cocher obligatoirement toutes les cases) :

Ne procéder à l'opération que sur un terrain débroussaillé conformément à la réglementation en vigueur

Ne procéder à l'opération qu'en absence de vent

Ceinturer l'emplacement sur lequel sera allumé le foyer par une bande de 5 mètres démunie de toute végétation arbustive ou ligneuse

Surveiller le foyer en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment (à préciser) :

Après l'opération éteindre par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion

S'assurer de l'extinction complète des foyers

Présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération

Les agents assermentés de la force publique peuvent suspendre à tout moment cette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée,

Fait à _____,

le _____

Signature du demandeur

Autorisation du maire

Refus

Mme, M. _____,

Maire de _____

Autorise Mme, M. _____ à réaliser un feu de cuisson
N'autorise pas

Le _____

à _____

Aux conditions de sécurité supplémentaires nécessaires suivantes :(si nécessaires)

Fait à _____,

le _____

Signature

NB : Imprimé à remplir en deux exemplaires par le demandeur et à déposer au moins 10 jours avant la date prévue à la mairie du lieu de l'opération

Destinataires :

- Intéressé

- Maire